



Le 24 mars dernier, le conseil municipal de Paulhenc s'est réuni pour l'approbation des comptes administratifs 2021 et le vote des budgets primitifs 2022. Mme Mottais, trésorière, était présente afin d'éclairer les décisions des élus.

Le vote des budgets est un moment crucial pour la collectivité, il s'agit de déterminer les projets de l'année mais également de se projeter dans les années à venir.

La situation budgétaire de commune de Paulhenc est saine. Peu endettée, la gestion raisonnable des années passées permet de soutenir les investissements à venir mais pour autant les marges de manœuvre restent limitées.

Pour le budget général de fonctionnement, la commune fait face comme tout un chacun aux augmentations de certains postes de dépenses et notamment celui de l'énergie. L'entretien courant des voiries constitue la principale dépense de ce budget.

En investissement, le remplacement du tracteur et l'achat de l'épareuse émarginent au budget 2022, l'achat d'un tracteur tondeuse est également prévu. Les principaux projets de travaux consistent en la création d'un parking aux abords du centre Les Bruyères, l'aménagement de l'accès à la chapelle de Turlande mais surtout les travaux de rénovation de la chapelle qui ont démarré en mai.

Pour financer ces travaux partiellement subventionnés, le recours à l'emprunt est incontournable.

Pour le budget eau et assainissement, les travaux prévus concernent la station d'épuration de La Devèze et le raccordement du Granjou. En 2021, la commune a fait réaliser une étude du réseau hydraulique. La mise en œuvre des préconisations est envisagée afin d'optimiser la gestion du réseau avec notamment l'installation de compteurs intermédiaires connectés.

Également pour ce budget, le recours à l'emprunt est nécessaire. Le tarif de l'eau devra de nouveau être revu à la hausse pour atteindre le tarif minimum exigé pour obtention de subventions.

Le seul levier à disposition de la commune reste la détermination du taux d'imposition foncier pour la partie communale. Cette année, les conseillers ont dû se résoudre à voter une augmentation de 10% afin de mener à bien les projets en cours et de pouvoir envisager d'autres programmes pour les années à venir. Il est prévu de réunir la commission communale des impôts directs qui n'a pas été convoquée depuis de nombreuses années.

En parallèle la commune continu par ailleurs à être dynamique en valorisant la location des gîtes et en assurant la continuité de l'activité du café-restaurant de la commune.

**Afin de pouvoir enfin se retrouver, les conseillers vous proposent un moment de convivialité et d'échanges, ouvert à tous les habitants lors des feux de la Saint-Jean le 24 juin à partir de 18H sur le site de Turlande.**

Cela sera l'occasion d'échanger sur les nombreux sujets gérés par le maire et le conseil depuis bientôt deux ans.

Monsieur Le Maire et les membres du Conseil Municipal.